

**De :** Chris Lemay

**Envoyé le :** 21 février 2012 12 h 11

**À :** Sims, Jinny, députée

**c.c. :** ~Legislative Committee Bill C-11/Comité législatif loi C-11; Moore, James, député; Paradis, Christian, député

**Objet :** Moderniser les règles relatives au droit d'auteur, mais d'abord s'assurer que les « verrous numériques » ne l'emportent pas sur tout le reste.

Madame Sims,

À titre de commettant, je tiens à exprimer mon opinion sur le projet de loi C-11. Je joins ma voix à celle de nombreuses personnes qui demandent que des modifications raisonnables soient apportées au projet de loi encore à l'étude. Il faut établir des règles qui visent à ce que la modernisation favorise un droit d'auteur équilibré.

D'abord, je préconise que les mesures techniques de protection (aussi appelées « verrous numériques ») soient modifiées dans le projet de loi, afin qu'elles ne l'emportent pas sur le changement de support, l'utilisation équitable et l'indemnité d'études. Pourquoi les verrous numériques devraient-ils criminaliser un comportement que, par ailleurs, la loi autorise de façon explicite et délibérée? Nous savons tous que ces « verrous » sont efficaces avec les gens honnêtes, mais ne sont qu'un fâcheux contretemps pour ceux qui sont déterminés à contrevenir au droit d'auteur. Mettons cartes sur table : ces dispositions ne visent qu'à permettre aux éditeurs et aux autres distributeurs de contenu d'appliquer un type de droit d'auteur différent à leurs produits numériques : celui qui n'accorde pas aux Canadiens les libertés que le projet de loi entend leur accorder.

Enfin, le comité devrait résister aux demandes de groupes d'intérêt particuliers qui souhaitent remanier le projet de loi pour y inclure des dispositions permettant de bloquer l'accès à des sites Web, de supprimer du contenu sur Internet, d'établir des limites supplémentaires quant aux indemnités accordées et de limiter considérablement les dispositions relatives au « refuge sécurisé » (l'avis et le mécanisme d'avis).

Je vous exhorte, vos collègues du comité et vous-même, à œuvrer à l'adoption d'un projet de loi qui présente une solution vraiment canadienne. Nous pourrions ainsi respecter nos obligations en vertu des traités Internet de l'OMPI sans nuire à la créativité du milieu ni à la consommation des médias numériques par les Canadiens.

Merci.

Chris Lemay